L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$12 } payable d'avance.
DO. TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 19 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR :

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

DE LA REPRISE DES PAIEMENS EN ESPECES.

Ce qui vient de se passer à Philadelphie nous confirme dans l'opinion, déjà manifestée par nous, que la Chambre a commis une faute en fixant au premier lundi de novembre prochain la reprise des Non Premiers; car, c'est une faute que d'imposer une obligation qui n'est pas seulement impossible à remplir, mais qui doit encore avoir des conséquences désastreuses pour la communauté.

Les banques de Philadelphie ont repris leurs paiemens en espèces, le 15 Janvier, parce que le législateur de Pennsylvanie leur en avait aussi imposé l'obligation; le 5 février, elles ont été obligées de suspendre encore après avoir vidé leurs caveaux.

Et maintenant ceux qui ont provoqué cette reprise, forcée pourraient-ils dire quels avantages en a retirés le public de Philadelphie? — Evidemment ces institutions ont perdu en trois semaines le fruit de leurs sacrifices de deux ans; elles ont une dixaine de millions de moins en espèces et naturellement elles inspirent moins de confiance : voilà le fruit qu'ont produit les mesures coercitives de la législature de Pennsylvanie, et voilà tout ce qu'on pouvait en attendre.

Si la résolution fixant la reprise de nos banques au premier lundi de Novembre n'était pas modifiée, nous devrions nous attendre au même résultat. On sait en effet que les billets de nos banques servent de circulation monétaire dans plusieurs des Etats voisins dont les banques inspirent peu de confiance et cette circonstance, pour le dire en passant, prouve singulièrement en faveur du crédit de nos banques; or, n'est-il pas évident que du moment où nos banques auront repris, isolément, tout leur numéraire passera dans ces Etats et qu'elles se trouveront subitement dans une position cent fois moins favorable qu'avant leur reprise?

On a déjà dit souvent, mais on ne saurait assez souvent répéter qu'il n'y aura jamais de reprise réelle et permanente tant qu'on n'aura pas remplacé le fy meux 'Bill de la Sous-Trésorerie' par une Banque Nationale; car une Banque Nationale elle même serait impuissante à maintenir dans l'Union une circulation bonne et uniforme, si la loi de la Trésorerie n'était pas abrogée.

Pour s'en convaincre il n'y a qu'à examiner la section 19 portant, "qu'à partir du 30 juin 1841, il ne sera reçu, en paiement des sommes dûes au gouvernement "que trois quarts en billets de banques ayant en espèces, l'autre quart devant être payé en numéraire "qu'à partir du 30 juin 1841, les billets de Banque "payant en espèces ne seront plus reçus que pour moitié de la somme; qu'à partir du 30 juin 1842 ils "ne seront plus reçus que pour un quart de la somme "et qu'à partir du 30 juin 1843, le papier des banques "payant en espèces ne sera plus admis du tout en paiement des sommes dues au gouvernement.

Ainsi, alors même que nos banques paieraient en espèces, leurs billets ne seraient admis en paiement de sommes dûes au gouvernement que pour une fraction, fraction qui deviendra chaque année moindre, et bientôt n'en ils ne seraient plus admis du tout. Ce qui veut dire que le gouvernement général aurait le monopole du numéraire, et qu'avec ce monopole il n'y a pas de banques possibles.

Avant donc de songer à une reprise des paiemens en espèces, il faut que l'odieuse loi de l'ous trésorerie soit abrogée. Mais ce n'est pas assez; il faut encore créer une banque nationale.

La grande difficulté de la reprise provient encore de l'inégalité qui existe nécessairement entre les banques quant à leur solvabilité, leur prudence, &c. Telle institution pourrait en effet reprendre et telle autre ne le peut pas; les banques d'un Etat indépendant, mais les banques des Etats voisins ne peuvent en faire autant. Et comme tout se tient dans la circulation, et qu'il existe nécessairement entre toutes les banques un certain lien de solidarité, il en résulte que les bonnes sont constamment retenues dans l'ornière par les mauvaises.

Or, il n'y a qu'une banque nationale qui puisse, sinon faire disparaître, du moins neutraliser ces inégalités; car il n'y a qu'une banque nationale qui puisse faire liquider les mauvaises banques, aider les faibles et régulariser l'action de toutes. En un mot, il n'y a qu'une banque nationale convenablement organisée, qui puisse rendre sensible toutes les banques locales, et assurer une circulation uniforme, c'est-à-dire une reprise réelle et permanente.

D'après cela il est évident que toutes les mesures qu'on pourra prendre envers les banques seront illusoires et funestes, tant que le congrès n'aura pas remplacé la loi de la trésorerie par une banque nationale.

C'est donc vers le congrès et vers le congrès seul que doivent se porter nos regards, car l'impuissance des législatures locales à améliorer le système de circulation est prouvée par une longue et funeste expérience.

A la requête de la législature, le Gouverneur soumettra à renvoyer à mercredi, le 21 courant, l'élection qui devait être tenue lundi, le 22, d'un représentant à la législature en remplacement de Mr. Rosélius; et la revue des milices à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington, qui avait été renvoyée, aura lieu lundi prochain, le 22 courant, jour qui avait d'abord été désigné.

INCENDIE.—Hier à neuf heures du soir, le feu a pris dans une maison de la rue des Bons Enfans près la rue Anthony. Malgré la vitesse déployée par les pompiers, l'incendie s'est rapidement propagé et quatre ou cinq maisons ont été détruites.

Quelques instants avant cet incendie, l'alarme a été donnée dans la rue de Chartres; une vive clarté que l'on apercevait au troisième étage d'une maison occupée par un tailleur, dans l'îlet compris entre les rues Conti et Bienville, faisait soupçonner l'existence du feu. Arrivé sur les lieux on n'découvrit les flammes qui commençaient à s'élever du plancher; mais on est parvenu à les éteindre avec quelques seaux d'eau.

AFFAIRE DE MCLEOD.—Un journal de l'*Commercial Advertiser* de New York le paragraphe suivant :

"Un extra du *courier de Lockport* de Samedi nous fournit un récit officiel des mesures pris relativement à l'offre de cession faite en faveur de McLeod. Après ce reçu, les premières nouvelles qui parlaient de violences, d'insurrection, de coups de canon, &c., étaient considérablement exagérées. La première assemblée qui a eu lieu, s'est réunie spontanément, l'est vrai, mais avec le plus grand ordre, et en organisant un bureau, comme cela se pratique d'ordinaire.

"Quelques délégués, régulièrement nommés, ont eu une conférence avec le juge Bowen et M. Buel, afin de s'éclaircir sur les faits; et pendant leur absence l'assemblée s'est livrée à une discussion, qui a eu pour résultat la résolution suivante :

"Résolu qu'aucun empêchement ne sera mis à la liberté de McLeod, si sa caution est acceptée, mais qu'il est du devoir de cette assemblée, dans les circonstances présentes et jû que la caution offerte ne répond pas au vœu de la loi, de chercher à décider MM. Buel et Bowen à remettre McLeod entre les mains du shériff.

Ceci avait lieu le mercredi soir. Le lendemain l'assemblée se réunit de nouveau et un ami de M. Buel déclara que ce dernier était disposé à rendre McLeod ce qui fut exécuté sur le champ. Après la signature des pièces obligées, l'assemblée se sépara définitivement."

Le Richmond Whig annonce que les Banques de Baltimore ont de nouveau suspendu, mais qu'il y a toute probabilité que celles de Richmond ne suivront pas leur exemple. Du reste ce ne sont encore que des conjectures.

Il y a eu à Philadelphie un *meeting* des personnes hostiles aux banques où l'on a passé des résolutions ayant pour but de solliciter du Gouverneur qu'il fasse poursuivre légalement ces institutions.

MERCHANS' MAGAZINE.—Le *Magazine* de Hunt pour le mois de février présente un sif intérêt. Le premier article, consacré à la Navigation à vapeur en Amérique, est un tableau complet de cet important sujet. Il suffirait à lui seul pour assurer le succès de cette livraison, dans laquelle on peut mentionner encore les articles suivants: Commerce et Caractère Commercial par Philipe Hone; le suite de l'Histoire Gouvernementale des Etats Unis; origine et nature des compagnies d'assurances contre l'incendie, &c.

JAREZ SPARKS.—Le professeur Jarep sparks auquel on doit déjà, entre autres publications importantes, celle des Ecrits et de la Correspondance de Washington et de Franklin, est en ce moment en France, où il s'occupe à rechercher dans les archives et dans les bibliothèques tous les documens relatifs à la révolution, dont il doit une nouvelle histoire.

Le Général Harrison est arrivé le 6 courant à Baltimore; il a été reçu par les citoyens de cette ville avec l'empressement le plus flatteur.

VOYAGE D'EXPLORATION.—On a reçu à Washington des lettres de l'Escadre d'exploration, sous le commandement du lieutenant Wilkes; elles sont jusqu'au 25 octobre dernier. L'escadre venait d'arriver à Oahu après avoir supporté de grandes fatigues et de grands dangers en parcourant les îles Fejjes et autres.

OREGON.—Les missionnaires que l'église méthodiste épiscopale a envoyés dans ce territoire y obtiennent un véritable succès; depuis les dernières nouvelles reçues, plus de mille des naturels se sont convertis au christianisme, et chaque jour les prédications continuent.

Le navire anglais *Poragey*, qui apparient à la Compagnie de la Baie d'Hudson, est arrivé à l'embouchure de la Columbia, après avoir touché aux îles Sandwich. Il porte une cargaison de marchandises sèches, convenables au territoire de l'Orégon.

SINGULIERE MEPRISE.—Un journal, donnant des nouvelles récentes des Iles Sandwich, dit : "Le gouvernement des Iles Sandwich est obligé de se soumettre au traité que lui impose la France : il consent à recevoir la *Popauté* (Popery) franche de tout droit, et l'*eau de vie* (brandy) avec un droit de cinq pour cent sur la valeur."

ORNITHOLOGIE AMERICAINE.—Une édition populaire du magnifique ouvrage d'Audubon sur les oiseaux d'Amérique se publie en ce moment à New-York; elle se composera de 90 à 100 livraisons, du prix de $1; vingt-quatre ont déjà paru, et la publication se continue avec une exactitude parfaite le 1er. et le 15 de chaque mois.

LIGNE DE MASON ET DIXON.

Nos lecteurs auront sans doute remarqué une expression qui pour mieux dire une allusion qui se reproduit très souvent dans les discussions politiques, nous voulons parler de la "ligne de Mason et Dixon" (*Mason and Dixon's line*); et cependant il est fort peu de personnes qui en aient une idée précise. Voici quelques détails historiques empruntés à la Gazette de Salem, qui sont de nature à jeter quelque jour sur ce sujet.

"Cette ligne a connu, rec les noms des deux personnes (Charles Mason et Jeremiah Dixon,) qui furent chargés en 1751 et 1762 de tracer la limite entre la Pensylvanie et le Maryland, sur les territoires des héritiers de Penn et de Lord Baltimore.

"Une ligne de démarcation tirée provisoirement en 1683 n'avait point satisfait les parties intéressées bien que cette ligne eut été tracée en conséquence d'un accord antérieur; mais il fut reprendre les choses de plus loin.

"Le Roi Jacques avait rendu en 1634 un décret déterminant les limites entre les terres données par une charte au premier Lord Baltimore et celles adjugées à sa Majesté (et postérieurement à William Penn), au moyen d'une ligne divisant la portion de terre entre la Delaware et la Chesapeake et d'une autre ligne d'entrecoupe coupant du Cap Henlopen à la Pointe Cornwall. Et ce décret fut rendu impératif par un ordre de Chancellerie.

"Mais la situation du Cap Henlopen donna lieu à de longues discussions particulièrement après la mort de Lord Baltimore en 1714 et celle de Penn en 1718; et ce ne fut qu'en 1722 que les héritiers conclurent une convention sur le champ, qui demeura annexée au traité, charte ou décret précité. La situation du Cap Henlopen ne fut point fixée à la suite de cette convention, et le Cap de Cape Henlopen fut depuis lors considéré comme le point de départ de la ligne de démarcation qui porte encore leur nom."

SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Séance du 18 février.

Le secrétaire procède à l'appel nominal. Lecture est donnée du journal de la séance de la veille; adopté.

M. Thibodeaux demande une permission d'absence pour le sénateur de la Paroisse Coupee, accordée.

Le secrétaire porte à la Chambre divers bills passés par le Senat. Il prie également à la Chambre une invitation du Senat, ayant pour objet d'informer de la Chambre qu'il a communication officielle relativement au bill pour réduire la dette du terme de nomination des sheriffs.

M. Lacoste invite le Senat à prendre en considération le bill pour amélior l'acte pour établir un jury de jugement, dans cette partie de la paroisse d'Orleans, située sur la rive droite du Mississippi. Le Senat consentant, obtient la dispense des règles non pour la présentation de ce bill.

M. Blanchard fait la motion de procéder à la seconde lecture du bill pour l'affranchissement de la ville de Nouvelle-Orléans. Le bill est lu pour la troisième fois et passe après dispense des règlemens.

M. Aimard, au nom du comité l'enseignement, informe le Senat, qu'il a soumis à l'approbation du Gouverneur les bills suivans :

"Actes supplémentaires à un acte amendant certains privilèges y mentionnés.

"Acte relatif aux chemins et levées dans la paroisse Concordia.

Le même sénateur présente, sans vote préalable, un bill relatif aux juges de paix dans la ville de Donaldsonville.

M. Walker obtient le Senat de prendre en considération un bill qui fixe mois à l'avenir du jour pour amortissement, dans la seconde chambre. Le bill a pour objet de régulariser certaines dépenses faites dans l'intérêt du Senat, et de payer les sénateurs des Paroisses capitales en jour de mois au Senat la réunion de notre, que se trouvent à la fois officier du gouvernement général et officier de l'Etat de la Louisiane. Pour de temps après, sa nomination comme notaire, il a donné sa démission de maître de juges.

M. Walker obtient successivement, avec dispense des règlemens, l'adoption et la présentation du bill.

M. Dunn demande la continuation de la discussion du bill concernant l'Etat. Plusieurs sections sont successivement adoptées, et cette texte du bill est renvoyé à la séance de demain. Les principales dispositions ne du bill seront mises plus tard sous la présentation.

Un message de la Chambre informe le Senat que le bill relatif à la durée des fonctions de sheriff, est déposé sur le bureau.

(*Rapporté par l'Abeille*)

CHAMBRE DES REPRESENTANS,
Lundi, 18 février 1841.

Sur motion de M. Bailiff, la Chambre décide qu'elle examinera de nouveau le bill d'appropriation passé hier en faveur de Benjamin Lee, et qui donne le dépôt de ce bill sur le bureau, sujet aux règles.

La Chambre procède à l'élection d'un commis d'autorisation à la place du Sénat, en donne une seconde session; au second M. Legendre obtient 50 suffrages sur 82 votans, il est en conséquence déclaré dûment élu.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

Résolutions de M. Gladstone pour accorder un congé au juge Bachelor de la Cour de Cite, durant les mois d'Août et de Septembre. Elle est adoptée après avoir subi deux lectures.

Après lecture des règles N. Conrad présente le Un bill pour incorporer le "High land Institute" d'Jos. Baton Rouge; Jos. Cullen pour une appropriation de $1,000. Ce bill relatif aux individus qui se qualifient eux mêmes du nom de coutiers de nègres. Ce dernier bill est renvoyé au comité judiciaire.

M. Dugue demande que la chambre s'occupe du bill qui étend la jurisdiction de la Cour de Paroisse de la paroisse d'Orleans. Lecture de ce bill. M. Duverger fait remarquer que la Chambre n'est pas en nombre et M. Thomas demande l'appel nominal qui constate la présence de 22 membres. M. Thomas demande alors l'ajournement et l'ajournement est rejeté question aux voix, on moment même où l'arrivée de plusieurs membres complète le quorum. On reprend alors le bill de la Cour de Paroisse qui passe à la majorité. Un amendement proposé par M. Dugue, est la section par section, adopté et soumis à une troisième lecture.

M. Bailiff propose un acte pour le règlement des incendies de la ville de St. Francisville. D'autres membres présentent encore quelques autres bills qui n'offrent pas un intérêt général.

Ordre du Jour.

La Chambre reprend la resolution présentée hier pour prier le Gouverneur de changer le jour d'élection du représentant de M. Rosélius. Un substitut de M. Cottman qui demande sur le pied de cette substitution qui a été rejetée hier, et qui tendait à ce que la Chambre prie le Gouverneur de changer le jour de l'élection du Sénateur de Washington, en renvoyant à un autre époque. M. Burke présente un autre substitut qui change l'objet de demander au Gouverneur le changement du jour d'élection. Ce substitut est adopté presque à l'unanimité.

Le bill pour détruire le chemin du jardin Botanique est mis à ordre du jour pour demain.

Sur la demande du Sénat, la Chambre, par l'organe de son secrétaire, informe ce corps que le bill qui limite la durée des fonctions de sheriff, a été déposé sur le bureau.

Le Senat en once qu'il adonne son concours à pareils bills de la Chambre.

Sur demande de M. Bailiff, la Chambre s'occupe du bill du sénat relatif à la cressage qui s'est opérée à Nouvelle-Carthage, à la paroisse de Madison, elle se forme d'abord en comité général pour le discuter et le rendre en science pour mettre ce bill au vote. Il est adopté presque à l'unanimité.

La Chambre s'ajourne à demain 10 heures.

☞ Pour les Séances officielles des Législature, voyez la 4e col. page.

EXTERIEUR.

MONTEVIDEO, 20 novembre.—"L'amiral Mackau est arrivé hier soir de Buenos-Ayres, et aujourd'hui il a notifié au gouvernement son intention de partir pour France sous trois ou quatre jours."

[New York Journal of Commerce.]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Wellington, McIntyre, pour Liverpool, Cavell, Crozat & co.
Navire Denmark, Frost, pour Liverpool, Holt & Arrowsmith.
Navire Ocean, Hammond, pour Havre de Grace, J. Perrett.
Navire Cincinnati, Barstow, pour New-York, J. K. Woodruff.
Navire Princess Lou se, (Prus.) Rodbertes, pour Hamburg, Schmidt & co.
Navire Pauline, (Fr.) Guignot, pour le Havre, Blanchard Elmer & co.
Navire Constellation, Houdlett, pour Boston, E. A. Bridge.
Navire Levant, Whittlesly, pour New-York, Fosdick & Bro.
Barque Barrington, Barton, pour Providence, (R.I.) G. Bucklin.
Brick Frances Ashby, Rendall, pour la Havane, Alexander & Douglass.
Goel. Rio, Lozins, pour à Mobile, J. H. Ashbridge.
Goel. Mary, Trefthen, pour Savannah, (Geo.) W. C. Whitridge
Goel. Gladiator, Baker, pour la Mobile, W. O. Moody.

ARRIVES

Bateau de remorque Pilot, Martin, des Passes.
Bateau de remorque Swan, Limbert, des Passes.
Goel. Comet, Stark, de Matamoras, 8 fév., à D Goldsmith.
Goel. Ulysses, Kelly, de la Havane, 8 fév., au capitaine.
Goel. Zone, Pearce, de Pensacola, au capitaine.
Goel. Barnaris, Thomas, de Springfield, au capitaine.
Steamer Cincinnati, Harrison, de Louisville.
Steamer Independance, Brickell, de Cincinnati.
Steamer Maine, Dennis, de Pittsburgh.
Steamer Lion, Brady, Stirling, de Pittsburgh.
Steamer Jim Brown, Chol-ell, de Mille Point.
Steamer J. Hopkins, Gordon, des Opelousas.
Steamer Cecile, Forbes, Mangh, de St-Martinville.
Steamer Robt. Fulton, Kinney, du Bayou Sarah.
Steamer Lexington, Clarke, du Port Hudson.
Steamer Clipper, Laurent, du Bayou Sarah.
Steamer Augusta, Anderson, de Vicksburg.

AU SAS DE LA RIVERE.

Goel. Mary Wash Boston, de Pensacola.

MEMORANDA.

Goel. Betsey, de Springfield, est maintenant échouée à Pembroke, barre de Nouvelle-Calédonie.

Expédie à Boston pour ce port, 1 fév., le navire Menmouth, Maxwell.

Expédié à Boston pour ce port, 4 fév., le navire Talma, Winsor, le 2, le navire Plato, Phinney; la barque Tarquin, Hosmer; le brick Choctaw, Flitner.

Expédiés à New-York pour ce port, 3 fév., le navire Frances Ann, Parsons; le 5, le navire Troy, Follansbee, la barque Bulow, Howes.

Le brick Architect, Gray a mis la voile de Baltimore pour ce port le courant; la barque Mary, Myrick, devait arriver à la ville le lendemain; le brick Raymond, Levenseller, 16 fév.

Arrivé à Boston d'ici, le navire Russell et le brick Hale arrivé à N. York d'ici, le 4 fév., les brigs Zoeland, Combe; Ocean, Creighton.

Ils chargeon Port-au-Prince pour ce port, 4 fév. la Viola, partant dans 30 jour.

Les nombreux amis de Mr. C. M. Conrad ont obtenu de lui qu'il consentit à laisser présenter son nom aux suffrages de ses concitoyens, comme candidat à la Législature de cet état, en remplacement de Mr. C. Rosélius, démissionaire. Ils font un appel à leurs concitoyens pour se joindre à eux et soutenir cette candidature.

"LOUISIANA"

Par autorité.

(No. 25.)
ACTE

Pour autoriser les municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans à établir des écoles publiques dans leurs limites.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; que les conseils des diverses municipalités de la ville de la Nouvelle Orléans sont et demeurent par le présent autorisés à requérir d'établir dans leurs limites respectives une ou plusieurs écoles publiques pour l'éducation gratuite des enfans qui y résident, de faire tels réglemens qu'ils jugeront convenables pour l'administration, l'administration et la discipline des dites écoles, de mesurer de prélever une taxe pour le maintien des dites institutions; et tout enfant blanc résidant dans la municipalité ou de telles écoles seront établies, y sera admis à l'effet d'y être instruit.

Section 2me. *Il est de plus décrété*, etc. que le trésorier de l'Etat paiera annuellement pour Amérique des dites écoles, à chaque municipalité, sur le certificat du maire, de la même manière que se font de semblables paiemens aux autres paroisses de l'Etat, la somme de deux cents dollars pour chaque centaine de toute municipalité, et ainsi de suite, en proportion du nombre de dollars, et de la dite somme, à la dite municipalité, et à la dite somme, à la dite municipalité, et à la dite somme, à la dite municipalité, et à